



Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)

- **Partie «Fiches par installation» III C, 14^e série: fiche relative à l'aérodrome de San Vittore (GR), adaptation des fiches relatives aux aérodromes de Buochs (NW) et de Gruyères (FR), mise à jour de la fiche relative à l'aérodrome de Neuchâtel (NE)**
- **Parties conceptuelles III B3 et B4: adaptation des parties des aérodromes militaires avec utilisation civile et des champs d'aviation concernant Buochs (NW)**

du 26 février 2020

*Le Conseil fédéral suisse
décide:*

Vu le rapport d'examen du 23 janvier 2020 établi par l'Office fédéral du développement territorial (ARE), le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), partie III C, les fiches par installation relatives aux aérodromes de:

- NW Buochs (champ d'aviation, adaptation)
- FR Gruyères (champ d'aviation, adaptation)
- GR San Vittore (hélicoptère)
- NE Neuchâtel (champ d'aviation, mise à jour)

de même que l'adaptation des parties conceptuelles des aérodromes militaires avec utilisation civile (partie III B3) et des champs d'aviation (partie III B4) concernant Buochs (NW) sont adoptées¹.

26 février 2020

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ Les documents relatifs au PSIA peuvent être consultés sur Internet à l'adresse:
– www.bazl.admin.ch/psia
ou sur demande, durant les heures de bureau, auprès de:
– l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, tél. 058 465 80 65
– l'Office fédéral du développement territorial (ARE)
Worbentalstrasse 66, 3063 Ittigen, tél. 058 462 40 59